

BUREAU DE CENSURE DU CINEMA
DU QUEBEC

FICHE D'EXAMEN

TITRE: *Le Scandale Christine Keeler* (EW APPEL)
 METRAGE: distributeur 8007 documentation 8100 contrôle _____
 ORIGINE ET ANNEE: *Danoise 1963*
 REALISATION: *Robert Spottord*
 INTERPRETES: *Yvonne Buckingham - Mel Welles - John Drew Barrymore*

THEME:

DATE DE L'EXAMEN:

- MODE D'EXAMEN:
- A) Identification: NC LD AG FM PS PT JT
 B) V. de repérage: NC LD AG FM PS PT JT
 C) V. systématique: NC LD AG FM PS PT JT
en appel

Décision
 B C VISA
 C VISA
 REFUS VISA

Interdit aux moins de 18 ans

CLASSEMENTS ET COTES:

ONT. <i>OK</i>	N.Y. <i>OK</i>	TEXAS <i>A</i>	FR. <i>18 ANS</i>	G.B. <i>OK</i>	ALL. <i>18 (new)</i>	NLGD <i>C</i>	CCRT <i>5</i>	OCNTD	GR. SH. <i>OK</i>
IT. <i>18 ans</i>	GR.	JAPON	MEX.	ARG.		UFO.	MFB	CCC	DOCIP

DOCUMENTATION:

CCRT / 64
R. N.Y. Mar 11/64
Alberta OK
Manitoba OK
B.C. OK
Australie OK
N. Ecosse - me
N. Brém. - me
Sask - me

CLASSIFICATION: 7 14 18

JUSTIFICATION:

R: NLGD. oct 63-64. The film is an unscrupulous and completely irresponsible exploitation of a contemporary sex scandal devoid of any redeeming social value.

UFOLEIS: *Raymond LaFlore, "le film le plus mauvais, le plus laid, le plus ignoble le plus hypocrite que j'aie vu cette saison (SAISON 1964).*

Scandale de Christine Keeler
 Titre du film
 Distributeur
 Classification

4

BUREAU DE CENSURE DU CINEMA
(QUÉBEC)

FICHE INDIVIDUELLE

titre: LE SCANDALE DE CHRISTINE KEELER origine: Danemark,

réalisation:

interprètes:

Ontario: New York: France: Angleterre:

CCRT: NLOD: OCNTD:

RECOMMANDATIONS: CLASSIFICATION: VISA GENERAL: REFUS:

(I) Genre et thème du film: (II) Motifs de recommandations:

~~Maximilien~~ L'histoire d'un scandale qui a été certainement un des facteurs qui ont perdu la dernière élection en Grande-Bretagne aux conservateurs. Encore plus étrange que la fiction, il a fait les manchettes de tous les journaux pendant plusieurs semaines et le rapport officiel a vendu des milliers de copies le jour même de sa publication à Londres. Tous les éléments s'y trouvaient pour faire un film assez extraordinaire, mais LE SCANDALE DE CHRISTINE KEELER est l'exemple parfait de ce qu'on peut accomplir quand le talent manque. Fait très rapidement pour tirer le plus de profit possible de la situation, il fut tourné en Danemark avec un budget assez restreint (au moins on pourrait le soupçonner). Dans son délire Christine se voit jugée par un juge qui l'accuse de tous les péchés. Elle interrogée essaie évidemment de se justifier et d'expliquer comment les choses se sont passées. On rencontre tous les personnages principaux, le Dr. Ward, Mandy Rice-Davis, l'attaché russe et les pieds de M. Profumo, mais quels caricatures invraisemblables de ces personnes qui ont certainement eu beaucoup de personnalité même si leur sens moral faisait défaut!

Il est vraiment difficile de trouver un mot à dire en faveur de ce film - les acteurs jouent mal, les décors sont totalement inadéquats et la stylisation sied mal à un drame de ce genre. C'est un film dégradant. Refus.

Conclusion:

Signé: *nl*

(5-2-65 - tirage: 500)

NOTE:

Titre au dossier

distributeur

date de l'examen

classification

BUREAU DE CENSURE DU CINEMA
(QUÉBEC)

FICHE INDIVIDUELLE

titre: Le Scandale Kristine Keeler origine:

réalisation:

interprètes:

Ontario: New York: France: Angleterre:

CCRT: NLOD: OCNTD:

RECOMMANDATIONS: CLASSIFICATION: VISA GENERAL: REFUS

(I) Genre et thème du film: (II) Motifs de recommandations:

I Devant le tribunal de sa conscience Kristine ne voit le drama de sa poignante histoire.

II Il est difficile, à quelque plan que ce soit, de trouver un seul élément valable dans ce film qui, finalement, fait plus insulte à l'intelligence qu'à la morale. - Son moralisme éculé et ses réquiesces à caractère érotique sont d'un si décadent goût de vie à l'ensemble toute influence réelle sinon d'humiliation imposée à l'intelligence ~~du~~ du spectateur.

Conclusion:

Avec l'actuel et unique palier d'âge de 16 ans et même avec l'actuel palier de 18 ans, il n'y a malheureusement que le principe ~~de~~ du libéralisme individualiste à tout prix pour militer en faveur du visa pour ce diable à vendre. Personnellement, je sors mandé au Bureau le refus pur et simple et permanent!

Signé: Giuseppe Tasso

titre au dossier

distributeur

date de l'examen

classification

15.11.65

4

BUREAU DE CENSURE DU CINEMA
(QUÉBEC)

FICHE INDIVIDUELLE

titre: LE SCANDALE DE CHRISTINE KEELER..... origine:DANOISE.1963.....
réalisation: ROBERT SPAFFORD.....
interprètes: ..YVONNE BUCKINGHAM -- J.D. BARRYMORE -- MEL WELLES -- JOHN DREW BARRYMORE:
Ontario: New York: France: Angleterre:
CCRT: NLOD: OCNTD:

RECOMMANDATIONS: CLASSIFICATION: VISA GENERAL:..... REFUS:..X.....

(I) Genre et thème du film: (II) Motifs de recommandations:

MELODRAME - Rétrospective où l'héroïne de cette malheureuse histoire avoue ses fautes devant un juge britannique à perruque blanche, et raconte les principaux épisodes de sa vie tristement célèbre. Il n'est pas nécessaire de rappeler le thème de ce scandale politique étalé en première page pendant des mois dans tous les journaux.

Le sujet choisi par le scénariste dans l'espoir évidemment d'en obtenir un succès de popularité a été traité d'une façon grotesque. Certaines scènes sont vraiment pornographiques ; celle par exemple où les invités du fameux Docteur Ward sont forcés de se dévêtir dès leur arrivée à un " party" dans une maison de campagne pour se couvrir aussi brièvement que possible d'une serviette de bain. Après quoi le spectateur assiste aux évolutions burlesques et dégoûtantes de tous ces libertins parmi lesquels se trouvent un diplomate russe Ivanoff et le Ministre de la guerre Profumo. Une autre scène révoltante est celle où le Docteur Ward, proxénète et sadique surveille clandestinement par une fenêtre dérobée, les effusions amoureuses de Christine Keeler et du diplomate russe.

Il est également fort révoltant de suivre les évolutions de la jeune femme à côté d'un noir alors que tous les deux habitués de la marijuana présentent en gros plan, leurs visages congestionnés et couverts de sueurs. Plus tard le noir poursuit la prostituée et la menace du revolver dans une scène du plus parfait ridicule, alors que la police vient le cueillir.

Plutôt que d'étaler le côté hideux de la conduite immorale de Christine Keeler, avec force détails romancés et imaginaires, il aurait été plus simple et d'un intérêt tout aussi dramatique de s'en tenir à la réalité historique.

Conclusion:

Film choquant - sans aucune valeur artistique . Langage vulgaire, personnages dépravés jusque dans les plus hautes sphères politiques.

Signé: *Florence F. Morand*

(5-2-65 - tirage: 500)

NOTE:

LE SCANDALE DE CHRISTINE KEELER

distributeur

date de l'examen

classification

15 AVRIL 1965

REFUS

FICHE D'EVALUATION

4

titre: *Christine Keeler scandal* origine:

réalisation: scénario:

interprètes:

références:

: Ontario New York France Angleterre

 Italie Allemagne

: CCRT NLOD DOCIP CCC OCNTD

 UFOLEIS MFB GS

RECOMMANDATIONS: CLASSIFICATION VISA GENERAL REFUS

(I) Genre et thème du film; (II) Motifs de recommandations.

On craint plutôt du scandale Profumo pour commettre un film sur Christine Keeler.

Film sordide, dégoûtant, fausement moralisateur, qui il convient de rejeter complètement aux oubliettes.

Il est souhaité que jamais il ne passe sur les écrans.

refus total et permanent

Conclusion:

J. Bellis

Signé:

Note:

Titre au dossier

distributeur

date de l'examen

classification

N° du film : 168868

Version : 1

2001-02-12

Entente/contrat : 13248

THE CHRISTINE KEELER AFFAIR

GENRE : Drame de mœurs

RÉSUMÉ :

En 1961, en pleine Guerre froide, Christine Keeler, une prostituée londonienne, déclenche une grave crise politique au sein du gouvernement conservateur pour s'être liée à la fois à un attaché de l'ambassade soviétique et au ministre britannique de la Guerre, John Profumo.

MOTIFS :

Ce film, réalisé en 1963, peu de temps après l'affaire Profumo donc, se veut une évocation dramatique de l'ascension de Christine Keeler au sein du «jet-set» londonien. S'inspirant par moment du cinéma de Fellini d'alors, on pense à *La Dolce Vita* et à *8 1/2*, le film demeure très sobre au niveau des images pour décrire un univers de luxure et de promiscuité. Toutefois, en raison de la thématique, le jury estime devoir informer les parents en déconseillant le visionnement aux plus jeunes.

DÉCISION : Visa général

INDICATION (S) : Déconseillé aux jeunes enfants

04 avril 2001

François Vallerand
Président du jury d'examen

APPEL

BUREAU DE SURVEILLANCE DU CINÉMA DU QUÉBEC
FICHE D'EXAMEN

langue française
première instance (x) FA ()
procédure d'appel () 14 ()
VM () après appel () 18 ()
V. antérieure: date

TITRE: KEELER / AFFAIR (THE) PROD TOPAZ FILM
SCANDALE CHRISTINE KEELER, LE
FORMAT (35) N/B (x) C () PROCÉDÉ V.O. AFFAEREN
NATIONALITÉ ET ANNÉE: DANOISE / 1963
RÉALISATEUR: Robert SPAFFORD
INTERPRÈTES: Y. BUCKINGHAM, M. WELLES, J.D. BARRYMORE
Peter Preusse

MÉTAGE
VER: 8010' 89'
documentation
CCRT 64 : 90'
ITALIE 64: 87' - 2393 m
ALL: 2388m: 87'
fsk: 86' SC. 90'

TOUS () 14 () 18 (x) REFUS ()

* AF CF FR MPH SS
AL CT IS NYT TC
CC FF MON POS TLC
CIN FQ MPE SAI 63 p. 241 TLR
VAR
titre allemand: Ich , Christine Keeler : (ALL)

ALB	B.C.	MAN	N.B.	N.S.	ONT	QUE	SAS	TEX	N YORK
								ADULT	visa (c)
ALL. 18 n.	AUS	ESP	4-FBA 63 18 28445	G.B.	GRE	ITA 18 214	SUE		
CCA	CCC ESCLUSO 64-I-	F.R. 3 FILME 62/64	KFD	MFB	NCO C	OCF 5	OCS		

VI: ND AG PS JT PT
VR: ND AG PS JT PT
VS: (ND) (AG) (PS) (JT) (PT)

PRÉSIDENT DU JURY
Pierre Sauron
DATE
1^{er} décembre 1967

RAPPORT INDIVIDUEL () INTERPRÈTE () CLASSIFICATION: TOUS () 14 () 18 (x) REFUS ()

NOTE: Le titre d'exploitation en France est LE SCANDALE CHRISTINE KEELER
Le film ne peut donc être estampillé que lorsque le distributeur aura remplacé
le titre erroné THE KEELER AFFAIR par le titre original de la v.f.

Raisons de l'acceptation à 18 ans:
1) la narration des faits est un peu sommaire mais fidèle somme toute aux grandes lignes de la réalité historique.
2) le visuel comporte quelques points, mais est à tout prendre tolérable (strip, séquence piscine, danse orientale)
3) il faut parler "d'appareil pseudo-judiciaire" qui cadre avec le feuilleton romanesque plutôt que d'une caricature systématique et outrageante de la justice.
3) c'est l'éternel mélo de la courtisane, victime de la société.
4) le film est sans doute assez mal foutu, mal joué et passablement grotesque. C'est un spectacle assez désagréable et de mauvais goût. On ne saurait cependant y voir un ouvrage vraiment dégradant et avilissant.

5) Film qui n'est pas ce qu'on appellerait un "diddy film" mais très malaisé à juger et à classer car c'est un film plutôt hors-série. On ne lui voit guère d'équivalent pour public avide de sensations.

CONCLUSION: Hurlant pour l'intelligence, grotesque et caricatural, narration miabile et faussement moralisatrice, sous-produit assez quelconque, abondance de séquences d'un réel mauvais goût. En dépit de tous ces caractères négatifs, l'ensemble n'offre pas un traitement permettant le refus.
Le film apparaît comme un feuilleton assaisonné d'images désagréables et de mauvais goût, grosso modo assez fidèle à la chronique des journaux, avec un appareil judiciaire de carton-pâte et de convention comme on en trouve dans le genre feuilleton. Le scandale attaché aux faits historiques est sensiblement émoussé: L'affaire Keeler-Profumo s'est déroulée en 1961 et l'accélération des événements nous fait oublier ces incidents ou tout au moins ont fort réduit leur valeur-choc.

N.B. - le rapport examine le thème, le traitement et formule une conclusion
DISSIDENCE: P. Tasse enregistre sa dissidence; en interprétant la loi dans une perspective globale on peut estimer que ce film s'ajoute à un certain nombre de films déjà en circulation
Pierre Sauron

1^{er} décembre 1967
cinéma France
DISTRIBUTEUR
TITRE ET NO D'ENREGISTREMENT
SCANDALE CHRISTINE KEELER, LE
KEELER AFFAIR (THE) - 22004

tion, (parfois en les égalant, parfois en les dépassant), si bien qu'une acceptation aurait pour effet d'occuper le marché au dépens d'oeuvres moins ~~profitables~~ négatives auxquelles le public a droit.

50-518

ORGANISMES	PÉRIODIQUES
ALB: ALBERTA (F, A, R, REJ)	AF: AMIS DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION (CCA) (BELGIQUE)
ALL: ALLEMAGNE (6j, 6n, 12j, 12n, 16j, 16n, 18j, 18n)	AL: ARTS ET LOISIRS (FRANCE)
AUS: AUSTRALIE (G, A, SA)	CC: CAHIERS DU CINÉMA (FRANCE)
B.C.: BRITISH COLUMBIA (G, A, R, REJ)	CIN: CINÉMA (FRANCE)
CCA: CENTRE CATHOLIQUE D'ACTION CINÉMATOGRAPHIQUE (BELGIQUE) (10, 1, 1R, 20, 2, 2R, 2RR, 3, 4) (in AF)	CF: LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE, LE FILM FRANÇAIS (FRANCE)
CCC: CENTRO CATTOLICO CINEMATOGRAFICO (ITALIE) (T, Tr, A, Am, Ar, S, E) (in SC)	CFN: CATHOLIC FILM NEWSLETTER (NCO) (USA)
ESP: ESPAGNE (INF, T, 14, 18, PRO)	CT: CINÉMA ET TÉLÉCINÉMA (OCF) (FRANCE)
F.R.: FILM REPORTS (U.S.A.) (C, GA, Y, MY, A)	FC: FICHES DU CINÉMA (OCF) (FRANCE)
FRA: FRANCE (V, 13, 18)	FF: FILMS AND FILMING (GRANDE-BRETAGNE)
G.B.: GRANDE-BRETAGNE (U, A, X)	FQ: FILM QUATERLY (USA)
GRE: GRÈCE (K, AK)	FR: FILMS IN REVIEW (USA)
ITA: ITALIE (V, 14, 18)	IS: IMAGE ET SON (SAI) (FRANCE)
KFD: KATHOLISCHE FILMKOMMISSION DEUTSCHLANDS (1, 1e, 2j, 2, 2e, 2ee, 3, 4)	MON: LE MONDE (FRANCE)
MAN: MANITOBA (G, A, R, REJ)	MPE: MOTION PICTURES EXHIBITOR (USA)
MFB: MONTHLY FILM BULLETIN (G.B.) (D, C, B, A, I, II, III)	MPH: MOTION PICTURE HERALD (USA)
N.B.: NEW BRUNSWICK (G, A, R, REJ)	NYT: NEW YORK TIMES (USA)
NCO: NATIONAL CATHOLIC OFFICE FOR MOTION PICTURES (USA) (AI, AII, AIII, AIV, B, C) (in CFN)	POS: POSITIF (FRANCE)
N.S. NOVA SCOTIA (G, A, R, REJ)	SAI: LA SAISON CINÉMATOGRAPHIQUE (IS) (FRANCE)
OCF: OFFICE CATHOLIQUE FRANÇAIS DU CINÉMA (FRANCE) (F, AO, A, AR, EX, D, R) (in CT, TLR, CCRT)	SC: SEGNALEZIONI CINEMATOGRAFICHE (CCC) (ITALIE)
OCNTD: OFFICE CATHOLIQUE NATIONAL DES TECHNIQUES DE DIFFUSION (QUÉBEC) (T, Ao, A, AR, D, P)	SS: SIGHT AND SOUND (GRANDE-BRETAGNE)
ONT: ONTARIO (G, A, R, REJ)	TC: TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN (FRANCE)
SAS: SASKATCHEWAN (G, A, R, REJ)	TLC: TÉLÉCINÉ (FRANCE)
SUE: SUÈDE (Röd, Grön, Gul, Vit)	TLR: TÉLÉRAMA (OCF) (FRANCE)
TEX: TEXAS, (GA, MYA, MA)	VAR: VARIETY (USA)

BUREAU DE CENSURE DU CINÉMA DU QUÉBEC
FICHE D'EXAMEN

langue..... S.t.....
première instance () FA ()
procédure d'appel () 14 ()
VM () après appel () 18 ()
V. antérieure () DATE

TITRE: **KEELER AFFAIR (THE)**
FORMAT () N/B () C () PROCÉDÉ **Supplément**
NATIONALITÉ ET ANNÉE:
RÉALISATEUR :
INTERPRÈTES :

M
É
T
R
A
G
E
VER:
documentation

7 () 14 () 18 () REFUS ()

AF CF FR MPH SS
AL CT IS NYT TC
CC FF MON POS TLC
CIN FQ MPE SAI TLR
VAR

ALB	B.C.	MAN	N.B.	N.S.	ONT	SAS	TEX		
ALL	AUS	FRA	G.B.	GRE	ITA	SUE			
CCA	CCC	G.S.	MFB	NCO	OCF				

VI: LD ND AG PS JT PT
VR: LD ND AG PS JT PT
VS: LD ND AG PS JT PT

PRÉSIDENT DU JURY
DATE
18 octobre 1967

RAPPORT INDIVIDUEL () INTERPRÈTE () OFFICIEL (): 7 () 14 () 18 () REFUS ()

DATE D'EXAMEN
DISTRIBUTEUR
TITRE ET NO D'ENREGISTREMENT

NOTES SUPPLEMENTAIRES expliquant ce refus (le premier depuis la sanction du Bill 52):

- 1) Le film présente une caricature de la justice qui se trouve réduite à un appareil judiciaire grotesque
- 2) l'élément dominant dans la présente version outre un caractère uniformément sordide est une insistance indue dans le traitement des réalités sexuelles.
Comme l'indique très bien la fiche le traitement par ses débordements accuse le caractère morbide et l'exhibitionnisme prend un caractère gratuit. En l'absence de certaines séquences-pointes, il serait possible d'émettre quelques doutes quant au caractère dominant.
- 3) On trouve difficilement certaines valeurs positives capables ~~de contrebalancer~~ de faire contrepoids. Impossible de déceler d'éléments apportant ce que l'on appelle en anglais "redeeming value".
- 4) Aucun bureau de censure au Canada n'a visé ce film et tout indique que la Grande-Bretagne aurait refusé d'octroyer le "certificate".

En somme dans la version soumise le ^{ton} caractère dominant fortifié par un dosage excessif de scènes purement gratuites offre tous les caractères ^{significatifs} d'un ouvrage auquel il paraît impossible d'accorder l'autorisation dans le cadre de la Loi sur le cinéma à son article 10.

Remarque: Amputé de scènes de pointe, le film perdrait assurément de sa virulence et

N.B. - le rapport examine le thème, le traitement et formule une conclusion de sa gratuité et ces correctifs pourraient permettre de mettre en doute le caractère dominant.
* Signification des sigles, au verso
Pierre Leduc, vice-président

SIGLES

PÉRIODIQUES

AF: AMIS DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION (CCA) (BELGIQUE)
AL: ARTS ET LOISIRS (FRANCE)
CC: CAHIERS DU CINÉMA (FRANCE)
CIN: CINÉMA (FRANCE)
CF: LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE, LE FILM FRANÇAIS (FRANCE)
CFN: CATHOLIC FILM NEWSLETTER (NCO) (USA)
CT: CINÉMA ET TÉLÉCINÉMA (OCF) (FRANCE)
FF: FILMS AND FILMING (GRANDE-BRETAGNE)
FQ: FILM QUARTERLY (USA)
FR: FILMS IN REVIEW (USA)
IS: IMAGE ET SON (SAI) (FRANCE)
MON: LE MONDE (FRANCE)
MPE: MOTION PICTURES EXHIBITOR (USA)
MPH: MOTION PICTURE HERALD (USA)
NYT: NEW YORK TIMES (USA)
POS: POSITIF (FRANCE)
SAI: LA SAISON CINÉMATOGRAPHIQUE (IS) (FRANCE)
SC: SEGNALAZIONI CINEMATOGRAFICHE (CCC) (ITALIE)
SS: SIGHT AND SOUND (GRANDE-BRETAGNE)
TC: TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN (FRANCE)
TLC: TÉLÉCINÉ (FRANCE)
TLR: TÉLÉRAMA (OCF) (FRANCE)
VAR: VARIETY (USA)

ORGANISMES

ALB: ALBERTA (F, A, R, REJ)
ALL: ALLEMAGNE (6j, 6n, 12j, 12n, 16j, 16n, 18j, 18n)
AUS: AUSTRALIE (G, A, SA)
B.C.: BRITISH COLUMBIA (G, A, R, REJ)
CCA: CENTRE CATHOLIQUE D'ACTION CINÉMATOGRAPHIQUE (BELGIQUE) (1a, 1, 1R, 2a, 2, 2R, 2RR, 3, 4) (in AF)
CCC: CENTRO CATTOLICO CINEMATOGRAFICO (ITALIE) (T, Tr, A, Am, Ar, S, E) (in SC)
FRA: FRANCE (V, 13, 18)
G.B.: GRANDE-BRETAGNE (U, A, X)
GRE: GRÈCE (K, AK)
G.S. GREEN SHEET (USA) (C, GA, Y, MY, A)
ITA: ITALIE (V, 14, 18)
MAN: MANITOBA (G, A, R, REJ)
MFB: MONTHLY FILM BULLETIN (G.B.) (D, C, B, A-1, II, III)
N.B.: NEW BRUNSWICK (G, A, R, REJ)
NCO: NCOMP: NATIONAL CATHOLIC OFFICE FOR MOTION PICTURES (USA) (A1, AII, AIII, AIV, B, C) (in CFN) (NCFN)
N.S. NOVA SCOTIA (G, A, R, REJ)
OCF: OCFC: OFFICE CATHOLIQUE FRANÇAIS DU CINÉMA (FRANCE) (F, AO, A, AR, EX, D, R) (in CT, TLR, CCRT)
OCN: OCNTD: OFFICE CATHOLIQUE NATIONAL DES TECHNIQUES DE DIFFUSION (QUÉBEC) (T, Aa, A, AR, D, P)
ONT: ONTARIO (G, A, R, REJ)
SAS: SASKATCHEWAN (G, A, R, REJ)
SUE: SUÈDE (Röd, Grön, Gul, Vit)
TEX: TEXAS, (GA, MYA, MA)

Le jeudi 19 octobre 1967

Cher Monsieur Vanier,

OBJET: "THE KEELER AFFAIR"
Production danoise - 1963

Au terme d'un examen suivant les dispositions de la Loi sur le cinéma, le Bureau de Surveillance du cinéma se voit dans l'impossibilité d'accorder l'autorisation de projeter le film "THE KEELER AFFAIR". Dans la version soumise, ce film ne peut être visé suivant les catégories de spectateurs prévues par la Loi.

Il vous est loisible, toutefois, de vous prévaloir des procédures prévues par la Loi, à savoir un appel de la décision à l'ensemble du Bureau siégeant en appel, ou bien de soumettre une version modifiée.

/... 2

Recevez, cher Monsieur Vanier, l'assurance
de mes sentiments les meilleurs.

Le président du Bureau de Surveillance
du Cinéma
et directeur de l'Office du Film du
Québec

ANDRÉ GUBRIN

Monsieur Paul Vanier
Ciné-France
690 ouest, rue Laçhuchetière
MONTREAL, QUE.

**BUREAU DE CENSURE DU CINÉMA DU QUÉBEC
FICHE D'EXAMEN**

langue.....françaises.t.....
 première instance (29) FA ()
 procédure d'appel () 14 ()
 VM () après appel () 18 ()
 V. antérieure () DATE

TITRE: - ~~SCANDALE DE CHRISTIAN KEELER (I)~~
 THE KEELER AFFAIR *

FORMAT () N/B () C () PROCÉDÉ

NATIONALITÉ ET ANNÉE: DENOIST 1963

RÉALISATEUR : Robert WINTORS

INTERPRÈTES : Yvonne BUCKENHAM, MA... J.D. B...

M
É
T
R
A
G
E
VER: SOLO 89'
documentation
ECRT, 1964 - 90 min.
Italie, 2/64-87 "
(no. 219)

7 () 14 () 18 () REFUS (X)

AF	CF	FR	MPH	SS
AL	CT	IS	NYT	TC
CC	FF	MON	POS	TLC
CIN	FQ	MPE	SAI	TLR
				VAR

* Titre anglais sur la pellicule

ALB	B.C.	MAN	N.B.	N.S.	ONT	SAS	TEX ADULT	N.YORK (visa coup.)
ALL 18 nein	AUS	FRA 18 ans	G.B.	GRE	ITA 18 F 11/64	SUE		
CCA	CCC	G.S.	MFB	NCO C	OCF 5			

VI:	LD	ND	AG	PS	JT	PT
VR:	LD	ND	AG	PS	JT	PT
VS:	LD	ND	AG	PS	JT	PT

PRÉSIDENT DU JURY
H. Dick
 DATE
 12.10.67

RAPPORT INDIVIDUEL () INTERPRÈTE () OFFICIEL () : 7 () 14 () 18 () REFUS (X)

Le jury estime que ce film n'est pas susceptible de classification même dans le contexte de la "Loi sur le cinéma" du 12 août '67. Deux séquences en particulier viennent renforcer le ton sordide de l'ensemble au point d'être inacceptable pour un public d'ici de n'importe quel âge, à savoir :

- 1) Début du strip au cours d'une sorte de partouze où Miss Keeler se découvre les seins d'une façon impudique et malpropre.
- 2) Très longue séquence de danse nettement lascive.

Une autre séquence douteuse - "Ward" comme voyeur - force la note également.

(voir aussi - "Scandale de Christian Keeler")

Horus Dick
SIGNATURE

N.B. - le rapport examine le thème, le traitement et formule une conclusion

* Signification des sigles, au verso

SCANDALE DE CHRISTIAN KEELER - 21264
 CINA-FRANCE
 DISTRIBUTEUR
 DATE D'EXAMEN (2.10.67)
 TITRE ET NO D'ENREGISTREMENT
 The Keeler affair

SIGLES

PÉRIODIQUES

AF: AMIS DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION (CCA) (BELGIQUE)
AL: ARTS ET LOISIRS (FRANCE)
CC: CAHIERS DU CINÉMA (FRANCE)
CIN: CINÉMA (FRANCE)
CF: LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE, LE FILM FRANÇAIS (FRANCE)
CFN: CATHOLIC FILM NEWSLETTER (NCO) (USA)
CT: CINÉMA ET TÉLÉCINÉMA (OCF) (FRANCE)
FF: FILMS AND FILMING (GRANDE-BRETAGNE)
FQ: FILM QUATERLY (USA)
FR: FILMS IN REVIEW (USA)
IS: IMAGE ET SON (SAI) (FRANCE)
MON: LE MONDE (FRANCE)
MPE: MOTION PICTURES EXHIBITOR (USA)
MPH: MOTION PICTURE HERALD (USA)
NYT: NEW YORK TIMES (USA)
POS: POSITIF (FRANCE)
SAI: LA SAISON CINÉMATOGRAPHIQUE (IS) (FRANCE)
SC: SEGNALAZIONI CINEMATOGRAFICHE (CCC) (ITALIE)
SS: SIGHT AND SOUND (GRANDE-BRETAGNE)
TC: TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN (FRANCE)
TLC: TÉLÉCINÉ (FRANCE)
TLR: TÉLÉRAMA (OCF) (FRANCE)
VAR: VARIETY (USA)

ORGANISMES

ALB: ALBERTA (F, A, R, REJ)
ALL: ALLEMAGNE (6j, 6n, 12j, 12n, 16j, 16n, 18j, 18n)
AUS: AUSTRALIE (G, A, SA)
B.C.: BRITISH COLUMBIA (G, A, R, REJ)
CCA: CENTRE CATHOLIQUE D'ACTION CINÉMATOGRAPHIQUE (BELGIQUE) (1a, 1, 1R, 2a, 2, 2R, 2RR, 3, 4) (in AF)
CCC: CENTRO CATTOLICO CINEMATOGRAFICO (ITALIE) (T, Tr, A, Am, Ar, S, E) (in SC)
FRA: FRANCE (V, 13, 18)
G.B.: GRANDE-BRETAGNE (U, A, X)
GRE: GRÈCE (K, AK)
G.S. GREEN SHEET (USA) (C, GA, Y, MY, A)
ITA: ITALIE (V, 14, 18)
MAN: MANITOBA (G, A, R, REJ)
MFB: MONTHLY FILM BULLETIN (G.B.) (D, C, B, A-1, II, III)
N.B.: NEW BRUNSWICK (G, A, R, REJ)
NCO: NCOMP: NATIONAL CATHOLIC OFFICE FOR MOTION PICTURES (USA) (AI, AII, AIII, AIV, B, C) (in CFN) (NCFN)
N.S. NOVA SCOTIA (G, A, R, REJ)
OCF: OCFC: OFFICE CATHOLIQUE FRANÇAIS DU CINÉMA (FRANCE) (F, AO, A, AR, EX, D, R) (in CT, TLR, CCRT)
OCN: OCNTD: OFFICE CATHOLIQUE NATIONAL DES TECHNIQUES DE DIFFUSION (QUÉBEC) (T, Aa, A, AR, D, P)
ONT: ONTARIO (G, A, R, REJ)
SAS: SASKATCHEWAN (G, A, R, REJ)
SUE: SUÈDE (Röd, Grön, Gul, Vit)
TEX: TEXAS, (GA, MYA, MA)

titre: THE KEELER AFFAIR (EN APPEL) ... origine: Daniele 1963

réalisation: Robert SPAFFORD ... scénario: White - Maxwell - Spafford

interprètes: Anne Buckingham, J.D. Barrymore, Mel WELLES, Peter PROUSE

références: Ontario New York ^{VISA avec coupures} France 18 Angleterre

Italie Allemagne 18 ^{AAJ}

CCRT 5 NLOD DOCIP CCC OCNTD

UFOLEIS MFB GS

Titre au dossier

LE SCANDALE DE CHRISTINE KEELER

distributeur

CINEFRANCE

date de l'examen

15 avril 1965

Classification

~~REFUS~~ REFUS formant

RECOMMANDATIONS: CLASSIFICATION VISA GENERAL REFUS formant

(I) Genre et thème du film; (II) Motifs de recommandations.

Mélodrame larmoyant et grotesque. Du grand Suignol. Mise en scène pitoyable et ridicule au tribunal avec juge enténébré et décor de carton-pâte.

A seize ans Christine K. voulait être mannequin et espérait trouver le millionnaire de ses rêves. La publicité sexy la conduit à une boîte de nuit où une copine, Karianne l'initie au travail d'entraîneuse. Elle ne tarde pas à connaître le fameux docteur Ward qui la recueille chez lui. Elle fréquente des play-boys de diverses parties, et des racketteurs de tout acabit. Chez Ward elle fait la connaissance d'Ivanov qui déclare: "vous êtes un éclair dans une société capitaliste soviétique"

Pendant une absence de Ward, partouze de la "docteur": "vies sur canapés" et strips. Puis grande réception à une villa de campagne: partouze de la piscine, dance de ventre... Elle fait la connaissance de Professor

Christine a eu une liaison avec un médecin jamaïcain très jaloux, ^{mariguana} fermier de et prompt à manier la revolver. L'orgasme ^{à son} provoqué, elle s'en va vers Rodi.

Puis on évoque rapidement le scandale Professor Keeler et la chambre, le suicide de Ward, la condamnation.

Et le juge de Suignol tire la leçon: "Ce drame est une leçon pour les jeunes filles comme Christine qui se fourvoient dans leur recherche du bonheur". Pièces et grandes œuvres.

Opinion

Cette chronique minable de la célèbre de mollé "K" et amallo de strips, de danses et de partouzes copieusement ennuyeuses, dans un décor judiciaire au mauvais goût le plus abligeant ne pourrait même pas intéresser un public de 18 ans et plus. C'est un des spectacles qui approchent le plus de la nullité complète. ~~Une~~ Une source moralisatrice d'une indigence complète ~~essai~~ essai de justifier ce rutage sensationnel. Avec l'unique fait d'âge de 16 ans, ~~même~~ si l'ouvrage est grotesque et ennuyeux à mourir j'opte pour un refus pur et simple.

Conclusion: REFUS

France		Le réserver aux 18 ans et plus
Allemagne		
Italie		l'a accepté moyennant coupures
N.Y		

De plus NLOD et CCRT l'ont rejeté

Signé: P. Sancer

Note: HAGE ET SON: SAISON 6+

P241- Pour ce navet minable je n'hésite pas à utiliser toute une gamme de superlatifs: vilain le plus le plus mauvais, le plus laid, le plus ignoble, le plus hyoune que j'aie vu cette saison". Raymond LEFEBVRE

Film odieux - injouable